

<http://gec.venissieux.org/Protection-fonctionnelle>



Protection fonctionnelle

- La lettre -



Date de mise en ligne : mercredi 8 novembre 2023

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

Dans le cadre d'une affaire en cours de jugement, le conseil municipal a voté à l'unanimité la protection fonctionnelle à Madame Michèle Picard, maire de Vénissieux, menacée de mort par un individu.

Les atteintes verbales ou physiques à l'encontre des élus locaux ont augmenté de 32 % en un an. Ces agressions touchent toute la classe politique de droite comme de gauche.

Menaces de mort, incendie de domicile, la situation est grave. Ce n'est plus un épiphénomène, les agressions, les menaces, les insultes mettent à mal la démocratie.

Depuis 2020, 900 maires ont démissionné. Les élus sont en première ligne, face à la colère et au délitement du lien social. La mort du maire de Signes dans le Var renversé par un véhicule alors qu'il tentait d'empêcher un dépôt de gravats, a entraîné une prise de conscience.

Les sanctions en cas de violences contre les élus sont désormais alourdies.

La ministre chargée des Collectivités a annoncé la création d'une cellule de lutte contre les atteintes des élus locaux. Elle demande des sanctions exemplaires, un filet de sécurité autour du maire et des élus, car au-delà de la considération du maire, c'est notre démocratie qui est en cause.

[Pour lire l'intervention complète...](#)